

OTTAVI rappelle Ghisoni - Pâtes molles de brebis et chèvre 250g et 350g

- Noms des modèles ou références concernés : **Fromage de Chèvre LE GHISONI Fromage de brebis LE GHISONI**
- Marque : **OTTAVI**
- Lot Tous les lots
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR 2B 123 001 CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **GMS, RESTAURANTS, GROSSISTES**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Forte suspicion de Listeria**
- Risques encourus par le consommateur : **Listeria monocytogenes (agent responsable de la listériose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Ne plus utiliser le produit, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**
- Préconisation sanitaire : **Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.**

REOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**

CONTACT

- Numéro de contact : **0495561303**
- Informations complémentaires publiques : **Présence de Listeria détectée dans certains fromages. Rappel de tous les lots quelque soit la date limite d'utilisation optimale (DLUO).**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:**<https://rappel.conso.gouv.fr>**

Le site des alertes de produits dangereux

**FAITES PASSER LE MESSAGE :**

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre